La Délégation Générale
à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion

Au service
des peuples
et des nations

**INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE**

Réf : **IC 01-04-2021** Date **: 20.04.2021**

---

| | |
|---|---|
| Pays : | **Maroc** |
| Description de la Mission **:** | **Conception et élaboration du document projet de la phase III du Programme d'Appui à la mise en œuvre de la stratégie de la DGAPR.** |
| Durée de la Mission : | **20 jours de travail**<br>La réalisation de l'ensemble des prestations mentionnées ci-dessus s'étalera sur une durée de **deux mois avec 20 jours de travail effectif**. Pour cela, le prestataire retenu arrêtera en commun accord avec la DGAPR et le PNUD un planning pour la réalisation des prestations objet de la présente consultation. |
| Lieu : | **Région de Rabat et Casablanca.** |

*La consultation a pour objectif d'assurer la suite du programme par la conception et la préparation d'une troisième phase du programme sous forme d'un document projet (projet format PNUD ci-annexé) dans le but de répondre aux nouvelles orientations de la stratégie de la DGAPR notamment la mise en place du nouveau concept de* ***Prisons Productives****, le renforcement de la préparation de la réinsertion des détenus, le développement d'un modèle de* ***Partenariat Publique Privé adapté au contexte carcéral et le renforcement de l'intégration du genre et des préoccupations environnementale en milieu carcéral.*** *La présente consultation adoptera une approche participative et institutionnelle moyennant des ateliers de concertations avec l'ensemble des acteurs pertinents.*

---

## 1. CONTEXTE

Il y a 13 ans, les pouvoirs publics marocains ont lancé le chantier conséquent de la réforme du système pénitentiaire. Le défi principal est de produire un changement, non sans coûts, éloignant le monde carcéral de l'approche coercitive dans une perspective de rendre la vie au sein de la prison plus humaine et plus sensible aux droits humains et aux exigences universelles de la normalisation des conditions de détention.

Cette étape a inauguré un nouveau temps dans la modernisation de l'institution pénitentiaire à travers la création de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et la Réinsertion le

29 avril 2008. Aussi vient, le dahir du 29 avril 2008 portant du délégué général à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion et fixant ses attributions et le décret de mai 2009 fixant les attributions et l'organisation de la DGAPR.
Les dispositifs de la constitution de 2011 vont constituer les jalons de référence habilitant la DGAPR à l'amorce d'un substantiel changement d'orientation en janvier 2014. Elle connaît depuis sa création une restructuration évolutive importante avec, notamment, une réorganisation de ses directions et divisions, et l'instauration d'une inspection générale consolidée placée directement sous la responsabilité du Délégué Général. Cette transformation a été renforcée par le renouvellement de l'approche managériale, la révision du système de gestion des données et du système d'information, la lutte contre la corruption, le rajeunissement des agents pénitentiaires, l'amélioration de l'accès à l'enseignement, à la formation et aux activités sociales et culturelles pour les détenus ainsi que l'amélioration de la communication extérieure, l'élaboration d'un système de classification des détenus et le développement d'une stratégie pluriannuelle (2016-2020) sensible au Genre et à l'Environnement, dénommée 'Stratégie de Réforme du Système Carcéral'.

A la mi 2016, dans une perspective de se conformer aux bonnes pratiques développées dans les différentes expériences internationales du système onusien, le Royaume du Maroc et le PNUD ont signé un programme-cadre (2016-2020), dénommé 'Programme d'Appui à la Stratégie de la DGAPR' (PASDGAPR). Il a pour vocation de soutenir la stratégie en s'alignant sur l'Agenda 2030 des ODD et ses axes d'intervention.
Le Programme a bénéficié du soutien financier du Gouvernement Japonais, du Programme Régional PVE du PNUD Afrique et de l'accompagnement technique du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et de la Rabita Mohammedia des Oulémas (RMO).

Après l'achèvement des deux premières phases prévues dans le document du Programme et fort des résultats et des réalisations enregistrées pendant les quatre années de l'expérience, la DGAPR, le PNUD et leurs partenaires ont produit des résultats et des acquis à consolider.

Parallèlement, d'autres chantiers évoluent à l'échelle nationale pour la lutte contre les vulnérabilités, et la promotion de l'inclusion économique et sociale. L'INDH dans sa phase III est un des chantiers. Elle milite pour plus d'appui et d'accompagnement aux couches les plus vulnérables. Le nouveau ciblage de l'INDH concentre son attention et son soutien à de nouvelles cibles parmi lesquelles on compte les détenus.

D'autre part, le Partenariat Public-Privé est devenu une politique publique moderne pour le financement du développement durable et un pilier important de la gouvernance participative aussi bien dans les secteurs économiques productifs que dans les secteurs sociaux. Ceci dit, force est de souligner à cet égard que le Maroc a une longue expérience dans le domaine du partenariat avec le secteur privé et ce, avant la promulgation de la nouvelle loi n°86-12 sur les contrats de Partenariat Public-Privé.

Le recours à cette approche partenariale est de nature à faire bénéficier le secteur public des capacités d'innovation et de financement du secteur privé. Elle vise aussi à favoriser un partenariat gagnant-gagnant qui soit à la fois innovant, créateur de synergies, de richesses, d'emplois, de développement durable, accélérateur de croissance et finalement, faire du Partenariat Public-Privé un levier majeur de professionnalisation des filières de formation, d'amélioration de l'employabilité des jeunes et de financement alternatif de l'innovation.

Les 78 établissements pénitentiaires au Maroc foisonnent de potentiel humain et d'opportunités d'affaires. Celles-ci pourraient dans un cadre organisé et selon une approche de droit humain saisir ses opportunités pour un PPP-win-win qui assurera une gouvernance durable pour l'avenir.

## 2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les présents termes de références portent sur l'élaboration d'un document du projet de la phase III du Programme ASDGAPR, laquelle phase doit prendre en considération les principaux changements et évolutions suivants :

- La stratégie de la DGAPR 2020-2022*;*
- Les orientations de la phase trois de l'INDH dédié aux couches de la société les plus vulnérables parmi lesquelles figurent les détenus ;
- Les orientations de la stratégie de l'emploi du Royaume du Maroc 2015-2025 Maroc, notamment en matière de création d'emploi, d'amélioration des conditions de travail et de l'employabilité des jeunes et des femmes;
- La dynamique de mise en œuvre des objectifs de développement durable et de son l'agenda 2030;
- La consolidation des acquis de la capitalisation de la phase I et de la Phase II;
- La dynamique des programmes d'insertion économique et social des jeunes et des femmes (les programmes entreprenariat et employabilité) ;
- Le plaidoyer mené par la DGPAR pour promouvoir et légiférer sur le travail des détenus en milieu carcéral;
- Le transfert de l'équipe du Programme ASDGAPR;
- L'importance des partenariats en cours de mise en œuvre avec le secteur bancaire et autre institutions privés;
- La nécessité d'une bonne articulation entre les différentes stratégies et les plans de développement à l'échelle des régions;
- L'existence de stratégies sectorielles ambitieuses et leur nécessaire territorialisation aux niveaux régional, provincial et local ;

Il doit par ailleurs s'aligner sur le Plan Stratégique du PNUD, définir des approches appropriées de ciblage et de mise en échelle, et intégrer les principes programmatiques liés aux approches de droits Humains, de l'égalité genre, de l'appropriation nationale, de la durabilité environnementale et de la Coopération sud-sud.

## 3. CONTENU DE LA MISSION

La mission consistera en :

- Elaboration d'une démarche méthodologique de conception et d'élaboration du document de projet;
- Examen et analyse de la documentation fournie;
- Examen des stratégies du pays et des évolutions en cours liées à la thématique du projet et en faire une synthèse ;
- Identification et préparation des entretiens avec les partenaires institutionnels et autres liés à la thématique du projet;
- Animation et restitution des ateliers d'identification de la problématique et des propositions d'activités du projet;
- Rédaction document de projet et de son résumé conformément aux exigences du PNUD ;

- Production du document de projet en version provisoire et en version définitive avec des résumés en deux langues.

## 4. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

La présente consultation se doit d'atteindre les résultats suivants :

1. Une note méthodologique précisant l'approche à adopter pour la réalisation de la prestation et le planning définitif validé par la DGAPR et le PNUD ;
2. Un état des lieux du PASDGAPR précis et quantifié, à travers l'analyse fine des divers rapports; notamment la dernière évaluation du PSDGAPR, les rapports des études thématiques, les divers rapports de réalisations et le document de capitalisation, faisant ressortir les forces, les faiblesses, une situation de référence précise, les engagements physiques et financiers ainsi que les recommandations pour pérenniser les acquis et résultats du PASDGAPR;
3. Un document du programme (établi selon les normes des projets de coopération Maroc-PNUD) qui, outre son alignement avec les orientations nationales et internationales, doit prendre en considération les aspects de la résilience et des changements climatiques et capitaliser sur les expériences et acquis aussi bien au niveau local, régional, national, qu'international. Il doit être axé sur les résultats, avec des objectifs impactant bien quantifiés et clairement définis, tout en veillant à la pertinence et l'innovation en terme thématiques et modalités de gouvernance. Il doit, outre le cadre des résultats stratégiques, disposer d'un système de suivi-évaluation objectif et réalisable, établi selon une approche concertée entre les principaux partenaires et intégrant les approches des droits humains, du genre, de l'appropriation nationale, de la durabilité environnementale et de la coopération sud-sud. Il doit préciser aussi la stratégie d'intervention ainsi que les arrangements de mise en œuvre : institutionnels, communication et partenariats ;
4. Une approche de ciblage des bénéficiaires et de mise à l'échelle du programme ainsi qu'une stratégie de sortie clairement définies et facilement actionnables ;
5. Une analyse du personnel actuel et de définition des nouveaux besoins en personnel en précisant les thématiques nécessaires et le niveau de qualification pour chaque profil ainsi que les termes de référence pour chaque catégorie de ce personnel ;
6. Un rapport d'au moins 3 ateliers de concertations, un pour l'initiation du processus, un second à mi-parcours et un dernier pour la présentation du projet final.
7. L'ensemble des livrables doit être validé par les deux parties ayant initié cette consultation ; à savoir la DGAPR et le PNUD. Le prestataire est tenu de fournir, les documents ci-dessus en version provisoire pour examen avant la version définitive. Le nombre d'exemplaires est fixé à 3 par version avec un support électronique.

## 5. MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE GOUVERNANCE DE LA MISSION

Le Bureau du PNUD Maroc à Rabat est le point opérationnel principal pour cette mission. L'agenda et le planning finaux seront convenus d'un commun accord entre le/la consultant(e), le bureau du PNUD Maroc et la DGAPR. Le/la consultant(e), le bureau du PNUD Maroc et la DGAPR conviendront

du programme de travail lors du démarrage de la mission. Les parties recevront la version provisoire du rapport de la mission et fourniront leurs commentaires avant son achèvement.

## 6. DUREE DE LA MISSION ET CALENDRIER DE REMISE DES LIVRABLES

La durée de remise des livrables de cette consultation se fera sur une période de **2 mois**, idéalement entre MAI 2020 et JUIN 2020, après la réception du contrat et tout en prenant en considération l'évolution des mesures de restriction liées à l'épidémie du COVID-19.

Un chronogramme de réalisation et de livraison devra être établi dans le temps imparti des 4 mois, en partenariat avec l'équipe du projet. La mission représente 20 jours ouvrables qui seront répartis sur les 2 mois.

| Livrables | Nombre de jours de travail |
|---|---|
| **Livrable 1 :** Note méthodologique et chronogramme. | 3 jours |
| **Livrable 2 :** Rapports des ateliers réalisés | 5 jours |
| **Livrable 3 :** Document de projet en version provisoire conforment aux exigences des TDRs | 8 jours |
| **Livrable 4 :** Document de projet en version définitive conforment aux exigences des TDRs et après validation du PNUD et de la DGAPR.<br>Résume en deux langues françaises et anglaises. | 4 jours |

## 7. Documents à remettre par la DGAPR et le PNUD au consultant retenu

- Le PNUD et la DGAPR mettront à la disposition du prestataire les documents ci-après :
- Le document de capitalisation du PASDGAPR;
- Les études thématiques réalisées par le PASDGAPR et la DGAPR;
- Les comptes rendus des réunions du comité de pilotage;
- Les documents thématiques de la DGAPR
- Le rapport d'évaluation final réalisé en 2021 par le PNUD ;
- Les conventions de partenariats ;
- Le tableau synoptique des conventions de financement du programme ;
- Le Plan Cadre de l'Aide au Développement du Système des Nations Unies au Maroc (UNDAF) ;
- Le Plan stratégique du PNUD 2014-2017 ;
- La Stratégie d'égalité genre du PNUD ;
- La politique de sauvegarde environnementale et sociale du PNUD ;
- Tout document jugé nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

## 8. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Le/La consultant(e) doit disposer d'une expérience avérée dans le montage, le management et l'évaluation des projets de coopération, de préférence avec le système des Nations Unies. Il/Elle doit par ailleurs avoir :

- Un diplôme d'études universitaires supérieures (au moins BAC + 5) dans un des domaines suivants : sciences sociales, agronomie/foresterie /industrie/agro-industrie, économie, management ou diplôme équivalent ;

- De bonnes connaissances des enjeux et des problématiques du développement durable, d'entreprenariat/employabilité et du secteur privé ;
- Une expérience d'au moins dix ans en termes d'ingénierie sociale et de montage des projets de développement, d'entreprenariat et de partenariat avec le secteur privé ;
- Une expérience d'au moins 10 ans dans la gestion des projets en général et particulièrement les projets de coopération avec le Système des Nations Unies ;
- De bonnes connaissances de la gestion axée sur les résultats ;
- De bonnes connaissances du contexte et des enjeux des institutions publiques et du secteur privé marocain;
- Des capacités avérées d'analyse, de communication et de rédaction ;
- Une bonne connaissance du Français et l'Arabe. La connaissance de l'anglais est un atout. La/Le consultant(e) peut faire appel à toute expertise utile à la réalisation de cette prestation.

## 9. SOUMISSION DES OFFRES

**L'offre technique :**

L'offre technique doit comporter les éléments suivants :

- Note méthodologique détaillant l'approche proposée pour la réalisation de la mission, les livrables, le chronogramme des tâches à réaliser, ainsi que la liste des personnes ressources sollicitées pour la réalisation de la mission ;
- CV du/de la consultant(e) mettant en valeur son expérience et ses compétences en lien avec la consultation ;
- Liste de références similaires.
- Lettre d'intérêt et de disponibilité et offre financière (selon modèle en annexe 2)

**L'offre financière :**

L'offre financière doit comprendre un montant forfaitaire ventilé (y compris toutes les charges liées à la réalisation des prestations, déplacements, etc) afin de permettre la comparaison entre les propositions financières qui seront reçues.

**NB** : La devise de l'offre :

- Devise locale (Dirham Marocain –MAD) ou
- Dollar des États-Unis ou
- Euro

Conditions de conversion des devises :

Pour les besoins de la comparaison de l'ensemble des soumissions : Le PNUD convertira la devise indiquée dans la soumission de l'offre en US Dollars à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU qui sera en vigueur à la date-limite de dépôt des soumissions.

Les consultants régis par la loi marocaine sont tenus de faire leur soumission en monnaie locale (MAD).

## 10. BUDGET ET MODALITES DE PAIEMENT

Le consultant sera payé par tranche après validation des livrables 1 et 2, et 3 et 4.

| Livrable | Tranche de paiement |
|---|---|
| Après validation du livrable 1 : note méthodologique et chronogramme. | 15 % |
| Après réception des livrable 2 et 3: Rapports des ateliers réalisés et document du projet en version provisoire conforme aux exigences des TDRs | 35 % |
| Après validation du livrable 4 : Document de projet en version définitive conforment aux exigences des TDRs et après validation du PNUD et de la DGAPR | 50% |

## 11. CRITERES D'EVALUATION DE LA CONSULTATION :

Le/la consultant(e) sera évalué(e) selon une combinaison de critères techniques et financiers.

Le/la candidat(e) qui recevra la notation technique et financière la plus élevée sera retenu pour effectuer la consultation.

**Phase 1 : Évaluation technique des offres**

L'évaluation technique sera effectuée sur la base des critères suivants :

| Critères de l'évaluation technique | Points |
|---|---|
| **Note méthodologique proposée** | **20** |
| *Simple : **10 points*** | |
| *Améliorée : 20 **points*** | |
| *Non conforme : 0 **point*** | |
| **Chronogramme proposé** | **10** |
| *En adéquation avec les délais de réalisation : **10 points*** | |
| *Non-respect des délais : **0 points*** | |
| **Profil du candidat :** *Diplôme (au moins Bac+5)/ sciences humaines, agronomie/foresterie/agro-industrie/industrie/, économie, management au diplôme similaire* | **20** |
| Au moins 10 ans d'expérience dans la conception et mise en œuvre de projet de développement :<br>- < 5 ans : 0 points<br>- 5 ans- 10 ans : 15 points<br>- > 10 ans : 30 points | **30** |
| Des références similaires dans le domaine de la consultation (5 points par expérience similaire) | **20** |
| **Total** | **100** |

***Améliorée*** : Bon niveau de détail, innovation et valeur ajoutée, pertinence de l'approche présentée, cohérence des éléments/activités proposés pour la réalisation des prestations ;

***Simple*** : Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation ;

***Non conforme*** : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDR.

**Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :**

**→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points)**

**Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de références.**

**Phase 2 : Analyse financière comparative des offres**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et le moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{P\ min}{P}$$

P : Prix de l'offre

P min : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

**Phase 3 : Analyse technico-financière :**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront calculées respectivement par les coefficients suivants :

- 70% pour l'offre technique
- 30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note totale 'N' la plus élevée.

## 12. DEPOTS DES OFFRES

Les offres seront déposées ou envoyées par courrier, au plus tard, le 05 mai 2021 à 16h00 (Heure de Rabat) par courriel à procurement.morocco@undp.org, en spécifiant dans l'objet : ***(IC 01-04-2021 : « Conception et élaboration du document projet de la phase III du Programme d'Appui à la mise en œuvre de la stratégie de la DGAPR ».)***

## 13. ANNEXES

Annexe 1- Individual consultant general terms and conditions

Annexe 2- Modèle de lettre d'intérêt et de disponibilité, et modèle d'offre financière